

COMPTE RENDU des CAPL n°1, 2 et 3

des 25 et 28 juin 2018

Mouvements des agents au 1er septembre 2018

La CAPL n°3 (C) s'est tenue le 25/6/2018 à 9h30 sous la présidence de Mme MAURESMO. En réponse à notre déclaration liminaire, la Présidente a indiqué que pour action publique 2022, elle n'avait pas plus d'informations que nous et espérait que Mr ROQUES, parti à la Centrale, reviendrait avec de nouveaux éléments.

Mais de nouveaux éléments, nous en avons, depuis la publication, le 20 juin, du rapport de la cour des comptes « la DGFIP 10 ans après la fusion : une transformation à accélérer » qui est édifiant. On n'ose pas y croire, mais dans le « nouveau monde », le pire est toujours possible :

- Transfert de la mission topographique du cadastre à l'IGN
- Fermeture des petites trésoreries (moins de 10 agents !)
- Suppression des 354 SPF pour n'en laisser qu'un.
- Fermeture des SIE (500 services) car tout est télétransmis.

Concernant la départementalisation à venir des affectations, la présidente nuance l'effet négatif sur les agents en prétendant que cette disposition sera bénéfique pour ceux déjà en poste sur le département, mais reconnaît néanmoins que ce sera beaucoup plus aléatoire pour ceux qui souhaitent changer de département. Solidaires reste opposé à cette mesure régressive qui accroît encore un peu plus les pouvoirs de la direction au détriment des droits des agents.

Alors que nous avions dénoncé le blocage sur la dominante en sortie d'école et un délai de séjour obligatoire de 2 ans entre les mutations, Mme MAURESMO cautionne ces mesures en invoquant un juste retour sur investissement à l'issue de la formation et un bénéfice pour le service...

Concernant le projet d'affectation, il n'appelle aucune observation, les règles d'affectation et d'ancienneté ayant été respectées. Le projet publié sur Ulysse 40 n'a subi aucune modification.

NOM	AFFECTATIONS	
RAN de MONT DE MARSAN		
HAUDRY Brigitte	Paierie Départementale	
TERSOL Corinne	SPF-E	
WATTRELOT Stéphanie	MDM Agglomération	
ARS Séverine	ALD Commune	
BECK Bettina	MDM Agglomération	
FERREIRA Mickaël	SPF-E	
PARACHINI Charline	MDM Agglomération	
RAN DE DAX		
VERGARA Véronique	SIP	
ARASPIN Thierry	SIE	
ANDREO Thierry	Saint Vincent de Tyrosse	
GADJARD-MARGUERIE Hélène	SIP	
RAN DE MORCENX		
BRUNOT Marie-Claire	SIP-SIE Morcenx	
LACAZE Lydie	SIP-SIE Morcenx	
MOREL Aurélie	SIP-SIE Morcenx	
SCIBOR-RYLSKI Viviane	SIP-SIE Morcenx	

La Présidente a ensuite

donné la liste des agents ALD qui changent d'affectation.

NOM	AFFECTATIONS	
ALD LANDES		
DOOM Yannick	Trésorerie Morcenx	
LEGRAIN Vanessa	Pôle Gestion Publique – Division Secteur public local	
MORVAN Laetitia	Pôle Gestion Publique Comptabilité – Recettes Non Fiscales	
PONCHON Marielle	Trésorerie Mont de Marsan Dagas	
ALD DAX		
PAGENAUD Lucile	Trésorerie Dax agglomération	
ALD MONT-DE-MARSAN		
FAGET Marlene	Trésorerie Mont de Marsan Dagas	
FOURCADE Graziella	SIP Mont de Marsan	

Fin du détachement de Mr VERARDO Christophe qui réintègre le SIP de Mont de Marsan au 01/09/2018. Aucun changement pour les EDR.

En questions diverses, les élu.es de Solidaires ont alerté la direction sur la situation de plusieurs services en souffrance, soit du fait de sous effectifs importants, soit à cause d'un « management » brutal qui a conduit au dépôt de fiches de vœux en nombre significatif. Les réponses de la direction n'augurant pas d'améliorations à court terme, nous y reviendrons en CTL et en CHSCT. A nos questions portant sur l'avenir des services touchés par la mise en place du PAS au 1/1/2019, l'administration a répondu qu'elle n'avait quasiment pas de visibilité... C'est pourtant dans quelques mois...

La CAPL n° 2 (B) s'est tenue l'après midi dans un contexte particulièrement tendu. En effet, la direction avait décidé d'empêcher un agent d'obtenir un poste vacant sur Dax en le gelant arbitrairement. Pire encore, elle souhaitait l'affecter sur un poste qui n'existe pas ! Après avoir contacté notre Bureau National et l'agent concerné, nous sommes revenus en séance en ne lâchant rien. Ce fut alors au tour de la direction de se concerter lors d'une 3ème suspension de séance, avant de céder à nos arguments. Mais que d'énergie et de temps perdus pour que les droits des agents soient simplement respectés !

Cet épisode risque malheureusement de se répéter, voire de s'amplifier dès l'année prochaine, tant la volonté de l'administration de réduire les droits des agents au profit de « l'intérêt » du service est forte. Sur ce sujet aussi, la réaction collective des agents est nécessaire.

Cette CAPL a également été marquée par l'affectation d'office de 2 agents. A force de supprimer des emplois, les possibilités de choix d'affectation se rabougrissent de plus en plus...

La CAPL n°1 s'est tenue le 28 juin 2018 à 14h sous la présidence de M.ROQUES.

La Direction a dévoilé le mouvement définitif qui s'est avéré conforme aux voeux des agents et au tableau publié sur le site Ulysse 40.

Une régularisation de l'affectation d'un adjoint sur le SIE de DAX a été également validée suite à la fusion des 2 SIE.

La Direction nous a ensuite communiqué la liste des affectations des agents ALD et EDR :

BOURHIS Marlène	Dax chargée de mission
CHARBONNIER Philippe	Dax Hopital
LALLEMENT Léonel	BDV Dax
PERU Frédéric	St Vincent de Tyrosse
SAHRAOUI Nadia	SIE Dax
SUPERVILLE Lionel	St Martin de Seignanx
DESCOURS Gregory	Direction PGF
CHARBONNIER Emmanuel	PCE Mt Marsan
PARRILLA-ETCHART Xavier	Castets

Les agents affectés en Direction sur des nouveaux postes sont les suivants :

BARADA Katia	PGP Action Eco
BOUGUES Nadine	PGP Chorus
CAPDEVIOLLE Denis	PGP CQC
FAUCHER Virginie	PGF
LOEUL Céline	PGP Comptabilité-RNF

La Direction nous a enfin informés avoir procédé au détachement de Mme DISCAZEAUX de Roquefort vers la Trésorerie de Mont de Marsan dagas, avec pour conséquence immédiate la vacance du poste d'adjoint à Roquefort alors qu'il y aura 3 adjoints à dagas.

Concernant ces 3 CAPL, les élus de Solidaires ont voté contre les projets compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes vacants et de l'instauration des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits des agents.